

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	42 (1913)
<b>Heft:</b>	4
<b>Rubrik:</b>	Échos d'une conférence

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Toute leçon commune demande une préparation plus sérieuse qu'une leçon ordinaire. Le maître se souviendra que l'un de ses premiers devoirs est de préparer consciencieusement ses classes. Quelques journées de vacance d'été et d'automne peuvent être consacrées à une préparation éloignée dont on tirera le plus grand parti pendant la période plus pénible du semestre d'hiver.

Enfin, l'introduction de l'enseignement par la méthode des leçons communes exige la marche parallèle des programmes, c'est-à-dire l'enseignement à la même époque, aux trois cours, de matières semblables de difficultés différentes. Chaque maître consacrera donc tous ses soins à l'élaboration de son programme particulier, mois par mois, semaine par semaine.

Ant. MAGNE, *institutrice.*

---

## ÉCHOS D'UNE CONFÉRENCE

---

Le 23 novembre, M. Risso, inspecteur, réunissait, au cercle catholique de Fribourg, le personnel enseignant des cercles du Mouret, de Farvagny et de Prez. Tous les membres, une demi-douzaine exceptés, avaient répondu à l'appel. Les malins diront peut être que dans cet empressement la curiosité avait bien sa part. Eh ! pourquoi pas ? Un inspecteur tout frais moulé est pour vous, comme pour nous, une série de points d'interrogation ? Non pas que nous ayons eu des suspicions à propos du choix fait par la Direction de l'Instruction publique : M. le Conseiller d'Etat Python connaît ses hommes. Mais quand, dans une administration, un nouveau chef est appelé, ses subalternes sont tout yeux pour épier son premier geste. Nous pouvons dire, sans ambages que le premier geste de M. Risso nous a plu. C'est simplement et sans prétention que notre nouvel inspecteur a inauguré ses fonctions.

Après un cordial salut de bienvenue, M. Risso reporte nos pensées à M. Perriard qui, pour raison d'âge, a dû remettre à un autre un fardeau trop lourd pour ses épaules, mais qui n'en continuera pas moins à nous vouer toute sa sollicitude. A tous les maîtres, il garde une place dans son cœur. De notre côté, nous conserverons de celui qui fut, pendant vingt-cinq ans, notre inspecteur dévoué un affectueux souvenir. M. Risso aborde ensuite les tractanda de la conférence. Il faut adresser sans retard, à M. l'Inspecteur, la liste des élèves qui sont astreints au cours de perfectionnement avec les notes d'émancipation obtenues. Mettons en œuvre tous nos talents et notre savoir-faire afin de rendre ces cours intéressants et profitables. Sachons être énergiques au besoin. Ces cours seront divisés en deux sections, ainsi que le prévoit le programme. Vouons des soins particuliers aux élèves arriérés qui sont encore trop nombreux. Les leçons supplémentaires seront données parallèlement au

cours ordinaire. Elles consisteront en une répétition des matières vues le jour précédent. Le canton de Fribourg occupe un rang honorable parmi les Etats confédérés. Cependant, il y a encore beaucoup de progrès à réaliser, dans la Sarine surtout. M. l'Inspecteur surveillera tout particulièrement la marche des cours de perfectionnement qui doivent être donnés le jour. Il espère que les rares communes où ils ont encore lieu le soir, se mettront à l'unisson. Les conférences régionales sont un des meilleurs moyens de perfectionnement de l'instituteur. Elles contribuent puissamment à la formation du personnel enseignant. Si elles sont plus profitables aux débutants qu'aux maîtres expérimentés, il n'en est pas moins vrai que ces derniers peuvent aussi tirer avantage des procédés employés par un jeune homme zélé, instruit et dévoué. Pour tous, il y a quelque chose à glaner. Nous pouvons en profiter pour stimuler l'application de nos élèves en établissant des parallèles entre la classe que nous visitons et la nôtre.

M. l'Inspecteur veut que ces conférences se donnent aussi dans les écoles de filles. Les religieuses comme les institutrices laïques doivent participer à la vie pédagogique de l'arrondissement. La plus grande liberté est laissée au personnel enseignant quant à l'organisation de ces conférences. Les maîtres ne sont pas des machines à faire l'école; ils doivent, au contraire, jouir de leur individualité, tout au moins d'une certaine initiative. Le choix des leçons est abandonné au titulaire de l'école où a lieu la conférence. M. le Président n'est pas partisan du tirage au sort. Comment bien donner une leçon si l'on ne connaît pas les élèves à qui l'on s'adresse? C'est aller à l'encontre de la psychologie. Toutefois, pour que ces conférences soient profitables, il faut que tous les membres prennent une part active à la discussion qui suit, parce que du choc des idées jaillit la lumière.

Ici se placent les renseignements qui ont trait à l'application des art. 36, 39 et 210 du Règlement général des Ecoles primaires. Les ardoises sont tolérées à tous les cours, à condition qu'on n'en abuse pas. Ne donnons pas de devoir écrit à domicile. Les tâches d'observation sont seules recommandées. Mettons tous nos soins à l'établissement d'un bon horaire et conformons-nous y scrupuleusement. C'est un point capital et le *sine qua non* du progrès dans nos écoles. Plaçons aux heures les plus propices les leçons qui demandent de la part de l'élève plus d'efforts, plus de tension d'esprit et réservons pour la fin des séances les branches d'agrément. Nous passons une grande partie de nos veillées à corriger les devoirs de nos élèves. Très souvent, c'est de la peine et du temps perdu. Si nous voulons que ce travail, ardu entre tous, soit fructueux, contentons-nous de souligner les fautes et obligeons l'enfant à corriger lui-même les mots mal orthographiés et les passages qui pèchent contre la syntaxe, et ces corrections seront reproduites à la suite de chaque exercice.

La langue maternelle est en souffrance. Nos jeunes gens ne savent ni écrire, ni parler le français. M. l'Inspecteur a pu le constater lors des examens préalables des recrues. Les compositions de valeur sont rares. Le plus grand nombre fourmillent d'expressions patoises, sans compter qu'elles sont hérissées de fautes de tout genre. Avec cela, on est pauvre, singulièrement pauvre en mots. Soignons donc spécialement cette partie

si importante de notre programme. Travaillons à enrichir le vocabulaire de nos écoliers, en leur apprenant chaque jour, des mots nouveaux. Ces mots seront écrits au tableau noir, car il faut habituer l'enfant à voir, puis nous l'obligerons à les faire entrer soit dans sa composition, soit dans un exercice de grammaire.

L'étude doit être la compagne inséparable de l'instituteur. Adonnons-nous à la lecture, mais cultivons surtout la pédagogie, notre branche professionnelle. M. l'Inspecteur nous invite à revoir tout particulièrement le *Guide pratique* de M. Horner, qui devrait se trouver dans les mains de chaque maître. A son avis, il n'y a pas de traité de méthodologie mieux conçu et mieux fait.

Pour clore la séance, M. le Dr Dévaud nous entretient, une heure et demie durant, des *Tâches d'observation*. A qui connaît le sympathique professeur, pas n'est besoin de dire qu'il nous a intéressés par sa parole chaude et persuasive. Aussi, maîtres et maîtresses lui savent infiniment gré de leur avoir donné de précieuses indications pratiques.

F. MARADAN, *inst.*

---

## Problèmes de calcul donnés aux examens des recrues en automne 1912.

(Suite et fin.)

---

### I. Calcul écrit (suite).

Un propriétaire a touché 960 fr. de loyers, mais il a payé pour 275 fr. de frais divers. Combien lui reste-t-il ? Rép. 675 fr.

Deux ouvriers ont gagné ensemble 67,50 fr. L'un a travaillé 9 jours à 4 fr. 50 par jour. Que revient-il à l'autre ? Rép. 40 fr. 50 et 27 fr.

Un tailleur emploie 3 m. 5 d'étoffe pour un habillement. Il paie 29 fr. 75 pour le tout. Combien lui coûtera l'étoffe nécessaire pour confectionner 6 vêtements de garçons, s'il faut 1 m. 5 pour un habillement ? Rép. 76 fr. 50.

Dans une faillite, un créancier auquel il était dû 15,280 fr. n'a retiré que 5,577 fr. 20. Combien % de sa créance a-t-il reçu ? Rép. 36  $\frac{1}{2}$  %.

Un quintal de savon coûte 43 fr. 50, que coûteront 3 quintaux ? Rép. 130 fr. 50.

Quelle est la valeur de 675 litres de lait à 19 cts. le litre ? Rép. 128 fr. 25.

Quel est le prix d'un quintal de fromage, si 75  $\frac{3}{4}$  kg. coûtent 160 fr. 59 ? Rép. 212 fr.

Sur un plan à l'échelle de 1 : 2,000 une parcelle rectangulaire mesure 4 cm. 75 de longueur et 3 cm. 38 de largeur. Quelle est la superficie réelle de cette parcelle ? Rép. 6,422 m<sup>2</sup>.

Le rez-de-chaussée d'une maison est loué 365 fr. et le premier étage 395 fr. Combien le propriétaire touche-t-il en tout ? Rép. 760 fr.

Un ménage consomme par semaine 7 kilogrammes de pain à 35 cts.